

89

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 24 Juillet 2025

Effectif du Conseil : 29
Présents : 20
Absents excusés : 07
Absents : 02
Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 24
Contre : 00
Abstention : 00

N° de délibération : 06
Date de transmission
en préfecture :
30 JUIL. 2025

Par suite d'une convocation en date du 07 juillet 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 24 juillet à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Jacqueline TASSIUS, Marie-Pierre DARLY, Virginie GUILLAUME, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOUD Audrey BOURSEAU, Aline TOI

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Jacqueline TASSIUS donne procuration à Jules OTTO, Marie-Pierre DARLY donne procuration à Cindy DARMIN, Virginie GUILLAUME donne procuration à Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU donne procuration à Christopher GERAN, Anne-Marie CANGOUD donne procuration à Ernard BOULON, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOUD

Subvention aux associations – troisième tranche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les inscriptions au BP 2025 concernant les subventions aux associations,
Vu les délibérations n° 10 du 07 avril 2025 et n° 3 du 03 juillet 2025,
Après examen des courriers adressés par les présidents des associations motivant leur demande,
Sur Proposition de Monsieur le Maire,
Considérant le rôle primordial que jouent ces trois associations dans l'animation culturelle et sportive du territoire.

Le conseil municipal

Après que Madame FARNABE et Monsieur RAMASSAMY aient quitté la salle pour ne pas prendre part au vote car membres de la JSVH.

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : D'octroyer au titre d'une troisième tranche une subvention aux associations selon le tableau suivant :

DEMANDEUR	OBJET	MONTANT OCTROYÉ
JSVH	Demande de subvention exceptionnelle pour régler une dette vis-à-vis de la LGF	12 000,00 €
KAOKA	Demande de subvention exceptionnelle pour faire face à une dépense imprévue	1 500,00 €
ASSOCIATION HYPNOSE	Organisation de Karaokés dans les différents quartiers	5 000,00 €
	TOTAL	18 500,00 €

Article 2 : D'imputer cette somme globale de **18 500,00 €** sur l'exercice budgétaire en cours.

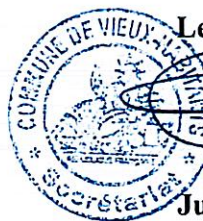
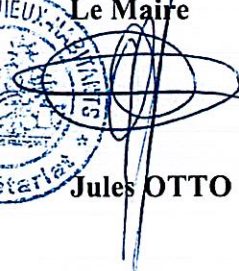
Article 3 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et aux Présidents des associations concernées.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **30 JUIL. 2025**


Le Maire

Jules OTTO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr